



16-05-2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 16 mai 2023, à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock

Alexandre Le Blanc

Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire suppléant, monsieur Harold Wubbolts.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Lorraine Sabourin, est également présente.

- ✍ La directrice générale et greffière-trésorière par intérim informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

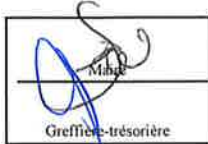
- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Embauche au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim
- 5- Démission au poste de conseiller au siège numéro 2
- 6- Levée de la séance

1.

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2023-05-160

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin



Séance extraordinaire du 16 mai 2023

CONSIDÉRANT que ceci donne lieu à l'abrogation de la résolution numéro 2023-01-020 par laquelle ce conseil avait nommé madame Lorraine Sabourin à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil nomme madame Claire Blais à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim et lui confère ainsi tous les pouvoirs énumérés au *Code municipal du Québec* ainsi qu'au Règlement numéro 2013-07-260, et ce, pour une durée indéterminée débutant le 17 mai 2023, selon les conditions et taux horaire convenus entre les parties.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2023-01-020.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, la greffière-trésorière par intérim émet un certificat de crédits au poste 02 13000 141.

NOTE : Son Honneur le maire suppléant, monsieur Harold Wubbolts, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

➤ **DÉMISSION AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 2**

2023-05-163

CONSIDÉRANT la lettre de démission du conseiller au siège n° 2, Monsieur Jonathan Beauchamp, datée du 21 avril 2023, laquelle étant devenue effective le 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT que Monsieur Beauchamp siégeait sur le conseil municipal depuis son assermentation le 19 octobre 2021;